



Moulins, le 22 mai 2015

Forum départemental

Enfants souffrant de troubles psychiques : ces enfants et ces adolescents qui nous bousculent...

Educateurs, soignants, pédagogues, vers un savoir-faire partagé

Si la sectorisation des politiques sanitaires, sociales et médico-sociales a permis des couvertures de territoires par champs spécialisés, les acteurs de terrain s'accordent à regretter le morcellement des réponses et les ruptures de parcours de ces jeunes souffrant de difficultés psychiques qui se manifestent notamment par des troubles du comportement.

Le suivi de ces jeunes implique donc une double nécessité : un accompagnement multi-compétences et une connaissance des complémentarités existantes sur un territoire donné.

Organisé par le Conseil départemental de l'Allier, le Forum départemental du 4 juin 2015 s'inscrit dans une dynamique régionale qui se décline sur les 4 départements auvergnats par la tenue de forums sur chaque territoire entre avril et juin 2015 (Haute-Loire le 28 avril, Cantal le 21 mai, Puy de Dôme le 9 juin). Cette dynamique résulte d'une réflexion pilotée par l'Agence régionale de santé d'Auvergne, et dont la coordination a été confiée au CREAL*.

Journée du 4 juin 2015 à Avermes

Enjeu :

Décloisonner l'action publique dans une démarche de coopération entre acteurs pour améliorer l'initiative locale et répondre à l'évolution des besoins de prise en charge des jeunes confiés au Département et nécessitant une intervention coordonnée de plusieurs compétences.

*Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité.



Contexte :

Les jeunes qui présentent des difficultés cumulées sur les plans psychologique, psychiatrique, éducatif, scolaire, familial, social, parfois judiciaire, mettent en échec tous les dispositifs classiques malgré l'énergie déployée par les professionnels et les coûts induits.

Objectif :

Renforcer le réseau d'acteurs pour éviter les ruptures de parcours.
Chaque partenaire est détenteur de façon parcellaire de solution, mais il reste à trouver des synergies afin d'éviter la répétition de la rupture liée aux réponses uniques.

Partenaires :

ARS d'Auvergne (Agence régionale de santé)/ 4 Départements auvergnats/
Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) / Education nationale / Secteur médico-social / Etablissements de santé et psychiatrie infanto juvénile / MDPH (Maison départementale de personnes handicapées).

Programme :

8h45 : accueil des participants

9h15 – 9h30 : ouverture du forum par le Président du Conseil départemental (ou son représentant) et le Directeur Général de l'ARS d'Auvergne (ou son représentant)

9h30 – 10h30 : De quoi et de qui parle-t-on ? La notion de trouble du comportement. Avec Bruno TOP, directeur de l'ITEP* Jean Laporte (63) et représentant de l'Association des ITEP et leur Réseau (AIRe)

10h45 – 12h30 : Réflexions interprofessionnelles en atelier : les rôles et les limites de chaque acteur – les bonnes pratiques et les pratiques innovantes sur le territoire en fonction de ses ressources

12h30 – 14h : Pause déjeuner

*Institut éducatif, thérapeutique et pédagogique



14h15 -15h : De quoi et de qui parle-ton ? Les troubles de l'attachement. Avec le Docteur Françoise NOTON-DURAND, pédopsychiatre au CHRU de Clermont-Ferrand, Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

15h – 16h30 : Perspectives pour une meilleure coopération des acteurs : retour sur l'analyse dégagée en atelier, témoignages de pratiques dans d'autres départements, quelle feuille de route pour le territoire ?

16h30 – 17h : Clôture par le Directeur Général des services du Conseil départemental (ou son représentant), le Délégué territorial de l'ARS, le Délégué territorial de la PJJ et l'Inspecteur ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés) Education Nationale.

Forum départemental (réservé aux professionnels)

4 juin 2015

de 8h45 à 17h

Salle Islea - Avermes

Outre cette journée, le Conseil départemental pilote tout au long de l'année des initiatives afin de permettre de mieux connaître les besoins et d'améliorer les réponses par de nouveaux modèles d'interactions :

- **la commission des situations complexes** ; l'ARS et le Département de l'Allier ont mis en place dès septembre 2014, à titre expérimental, une commission chargée de rechercher des solutions concrètes afin de fluidifier le parcours de jeunes qui nécessitent de mobiliser plusieurs compétences. La commission se réunit une fois par mois et est composée de membres permanents (MDPH, représentants des services de pédopsychiatrie, Inspection académique, PJJ, directeurs d'ITEP, directeurs de FDE-Foyers d'enfants et MECS-Maisons d'enfants à caractère social)
- **un échange au sein de l'Observatoire départemental de protection de l'enfance (OPDE)**
- **une journée professionnelle des assistants familiaux** ; évolution des pratiques éducatives face à l'évolution du profil des enfants confiés.